



Construire ensemble
Stratégie, Organisation, Ressources Humaines

Document Unique

INTÉGRER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Cadre de l'intervention

> **Public:** Etablissements de toutes tailles et de tous secteurs, privés et publics

> **Objectifs:**

- Identifier à priori les facteurs de risques psychosociaux en situation de travail
- Evaluer et hiérarchiser ces risques pour leur prise en compte dans le DUER
- Construire les actions possibles de prévention et organiser leur mise en œuvre
- Evaluer l'efficacité des actions engagées
- Mobiliser les acteurs et mettre en œuvre un transfert de méthodes et d'outils pour pérenniser la démarche

> **Durée:** 5 jours en moyenne

> **Tarif:** nous consulter

Principes de l'intervention

> Un accompagnement condensé dans le temps qui vous permet d'identifier les risques psychosociaux inhérents à l'activité de vos collectifs de travail et d'en dégager les actions d'améliorations.

> Une formation action destinée à doter les acteurs de méthodes de travail (gestion de projet) et d'outils d'analyse (méthodes quantitatives/qualitatives)

> Un accompagnement à la mobilisation et à la mise en mouvement des acteurs de l'organisation

> Une méthodologie reprenant les bases de la démarche ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

Cette intervention est conduite par une équipe de consultants ayant acquis une solide expérience en matière d'accompagnement des entreprises et des organisations pour répondre à vos préoccupations



UN ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ POUR UNE DÉMARCHÉ EFFICACE ET ADAPTÉE

Les grandes étapes de l'intervention

- **Cadrage** de la démarche en validant les objectifs et les modalités d'intervention. C'est lors de cette étape que le groupe de travail est constitué
- **Positionnement et mobilisation des acteurs** pour les informer sur les modalités de travail et pour les former sur les notions de bases en matière de prévention
- **Evaluation et hiérarchisation** des risques psychosociaux en estimant leurs impacts sur la santé mentale des salariés/agents
- **Elaboration du plan d'action** avec et par le groupe de travail constitué et validation auprès du comité de pilotage
- **Mise en œuvre de actions** retenues et réalisation d'un tableau de bord pour en assurer le suivi.

Les bénéfices pour vous

- > **Une démarche reconnue et éprouvée**, préconisée par les préventeurs institutionnels en matière de prévention des risques psychosociaux et de santé au travail
- > **Un développement des savoirs en matières de gestion de projets** non seulement pour garantir la réussite de cette démarche pour initier ou confirmer une culture de conduite des projets
- > **Une analyse partagée** pour une plus grande objectivité, construire une vision commune et engager l'action
- > **Une construction par les acteurs de l'organisation** d'un plan d'action réaliste et atteignable

